



DEGIVROR

DÉGIVRANT POUR PARE-BRISSES, GLACES ET SERRURES

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

<i>PRODUIT ACTIF</i>	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide limpide
. MASSE VOLUMIQUE	800 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Neutre.
. POINT D' ECLAIR	12 °c afnor coupe fermée.
. INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c, Point d'ébullition supérieur à 35 °c. Classe A1
. ODEUR	Éthérée.
. COULEUR	Incolore
<i>G A Z PROPULSEUR</i>	
. Propulseur hydrocarboné autorisé en accord avec les conventions internationales pour la protection de la couche d'ozone.	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Fluide miscible à l' eau. Ne renferme pas solvants halogénés (pas de solvants chlorés tels que trichloréthylène, perchloréthylène, chlorure de méthylène, etc...), ni d' hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques d'origine pétrolière : toluène, xylène, benzène, etc...
- . Dégivre en quelques instant pare-brises, glaces, serrures.
- . Sans danger pour les peintures et les caoutchoucs.
- . Évite la reprise du gel.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Aérosol utilisation tête en haut.
- . Pulvériser sur toute la surface à dégivrer.
- . Attendre quelques instants, utiliser un grattoir pour parfaire le dégivrage en cas de couche de forte épaisseur.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excedant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.